



COMMUNE DE VAL-D'ILLIEZ

Route des Crosets 2
Case postale 5
1873 Val-d'Illiez

+41 24 476 87 87
+41 24 476 87 88

www.illiez.ch
administration@illiez.ch

Aux propriétaires Aux administrateurs

Notre réf. IP / SR / MA / id

Date octobre 2021

Règlement communal concernant la distribution de l'eau potable Facturation annuelle de la taxe communale de l'eau potable

Madame, Monsieur,

Le 29 septembre 2021, le nouveau Règlement communal concernant la distribution de l'eau potable est entré en vigueur.

Selon l'art. 63 du règlement entré en vigueur, la taxation annuelle pour l'année en cours s'effectue rétroactivement au 1^{er} janvier.

De ce fait et conformément aux articles 52 et suivants, **chaque** propriétaire **inscrit** au Registre foncier recevra prochainement la facture de la taxe annuelle 2021 correspondant à sa part, et il en sera de **même pour les couples mariés**. Elle sera composée :

- D' un abonnement calculé comme suit :
Montant de base 100.- x le facteur d'équivalence (selon la composition du ménage pour les résidences principales ou selon la surface habitable pour les résidences secondaires)
- De la consommation d'eau potable : CHF -.60 le m³, dès le 1^{er} m³
- De la location du compteur : 10% de la valeur d'achat du compteur

En cas de changement de propriétaire ou de locataire en cours d'année, aucune taxation intermédiaire ne sera effectuée de notre part et nous laissons le soin aux concernés de faire le nécessaire.

A partir de 2022, la facturation de la taxe annuelle d'eau potable sera envoyée avec celle des déchets pour particuliers, soit en début d'année.

Pour votre information, la refonte du Règlement communal concernant l'évacuation et le traitement des eaux usées est actuellement à l'étude et le principe de facturation des taxes sera vraisemblablement similaire à ceux précités.

Vous pouvez télécharger nos différents règlements sur notre site internet (www.illiez.ch) et nos services sont à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

D'avance, nous vous remercions de prendre bonne note de ce qui précède et vous présentons, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

Commune de Val-d'Illiez
Service technique